

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2009**

**Délibération
n° 2009.04. 47.B**

**Camping
communautaire - Lot
n°4 "étanchéité -
couverture sèche" :
avenant n°1**

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N°4 "ETANCHEITE - COUVERTURE SECHE" : AVENANT N°1

Par délibération n° 220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 mai 2008 a attribué le lot n° 4 « étanchéité – couverture sèche » à la société SMAC – ZAC Les Montagnes – 16430 CHAMPNIERS pour un montant de 120 620,10 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 pour les modifications suivantes :

Travaux en moins value :

- suppression de points d'accroche en toiture 6 025,60 € HT

Travaux en plus value :

- ajout de traversées de toiture 980,16 € HT

- adaptation des habillages périphériques des couvertures 3 415,72 € HT

Montant total HT en plus value 4 395,88 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 en moins value est de 1 629,72 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°4 « étanchéité – couverture sèche » confié à la société SMAC – ZAC Les Montagnes – 16430 CHAMPNIERS, ayant pour objet la réalisation de travaux d'un montant total en moins value de 1 629,72 € HT.

Le montant du marché passe de 120 620,10 € HT à 118 990,38 € HT, soit une diminution de 1,35 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 mai 2009	<u>Affiché le :</u> 07 mai 2009